Forest Time | contact@foret-investissement.com | +33 4 73 69 74 57

Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, SRGS

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole est en France un document de gestion forestière écrit par les Commissions régionales de la forêt et des produits forestiers pour chaque région forestière.
Il donne des orientations et recommandations de gestion et de sylviculture à suivre pour une gestion durable des forêts approuvées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

CONTENU DU SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

En France, pour chaque région administrative, un projet de schéma régional de gestion sylvicole applicable aux forêts privées et établi. Il est établi en tenant compte des Orientations Régionales Forestières. Il comprend obligatoirement, pour chaque région naturelle ou groupe de régions naturelles

- L'étude des aptitudes forestières, la description des types de forêts existantes, l'analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion, notamment celle de leur production actuelle de biens et services et leurs débouchés.
- L'indication des objectifs de gestion et de production durable de biens et services dans le cadre de l'économie régionale et de ses perspectives de développement, ainsi que l'exposé des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts.
- L'indication des essences recommandées, le cas échéant par grands types de milieu.

> ***Le schéma régional de gestion sylvicole est un document de gestion forestière qui identifie les grandes unités de gestion cynégétique pertinentes pour chacune des espèces de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse***

Pour chacune de ces unités, il évalue l'état d'équilibre entre les populations d'animaux et les habitats forestiers, et son évolution prévisible au regard de chaque grande option de sylviculture régionale en examinant notamment l'évolution prévisible des surfaces sensibles aux dégâts. Il défini le cas échéant, les modalités de mise en place d'un observatoire du renouvellement des peuplements.

Enfin le schéma régional de gestion sylvicole peut être complété par des modèles de plan de gestion.

OBJECTIFS DU SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

1. Répondre aux exigences règlementaires dans l'esprit de la loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt
2. Donner aux gestionnaires un guide opérationnel précis et logique qui encadre vraiment l'agrément des documents de gestion, type PSG
3. Privilégier toute information ou recommandation permettant de dynamiser la gestion forestière
4. Utiliser les dernières connaissances et préconiser les outils de diagnostic et de gestion favorisant une sylviculture plus fine
5. Chercher à préserver un espace de liberté pour le propriétaire, à exposer clairement les réalités économiques ou cynégétiques qui sous-tendent ou pénalisent la gestion forestière depuis longtemps.

OÙ TROUVER LE SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE ?

On trouve ce document de gestion forestière au siège du CRPF de votre région mais aussi dans les Chambres Régionales et Départementales d'Agriculture, les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et dans les Préfectures de Région.

Forêt Investissement est une agence immobilière spécialisée dans la vente, l'achat et la transaction forestière. Elle saura vous conseiller pour le choix d'un document de gestion en fonction de la réglementation en vigueur.
Pour tout achat ou vente de domaine de chasse, de forêt ou de parcelles boisées, il existe une réglementation spécifique.